

Information Multimodale à la Réunion

État des lieux

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Le Certu s'engage sur le contenu mais la nouveauté ou la difficulté des sujets concernés implique un certain droit à l'erreur.

Références : Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné assez vaste, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel courant doit savoir. Le Certu s'engage sur le contenu.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur <http://www.certu.fr>

NOTICE ANALYTIQUE

Organisme commanditaire : Certu – SYS – TTS / Financé par la DGMT sur le chapitre 91-15/40			
Titre : Information multimodale à la Réunion			
Sous-titre : État des lieux	Date d'achèvement : septembre 2006	Langue : Français	
Organisme auteur : Cete Méditerranée	Rédacteurs ou coordonnateurs : Patrick Gendre, Gilles Ostyn (Service DGERI/TIER) Didier Danflous ALR	Relecteur assurance qualité : Roland COTTE (Certu/SYS/TTS)	
Résumé : Le Certu, service technique central du ministère de l'Équipement qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Celle du Cete Méditerranée couvre trois régions administratives de métropole (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) et une d'outre-mer : la Réunion. Le présent document concerne l'état des lieux pour la Réunion. Cette étude a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existant dans l'île ; ▪ mieux connaître les acteurs et leurs attentes ; ▪ contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM. L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser dans un délai raisonnable de trois à quatre mois un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les deux ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information http://passim.predim.org . Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet. Du fait de la relative faiblesse de l'offre en TC, et des caractéristiques de l'urbanisation réunionnaise, la majeure partie des déplacements sont effectués en véhicule personnel, et dans une faible part en TC (5 % en moyenne). Les déplacements multimodaux sont donc rares. Pour ces raisons, l'information routière est particulièrement développée à la Réunion. <i>A contrario</i> , l'information relative aux autres modes de transport est assez limitée. Quand elle existe, c'est une information plutôt traditionnelle (documents papier et information téléphonique). Les sites web d'information sont encore souvent en construction et dans certains cas les mises à jour ne sont pas effectuées régulièrement. Avant d'envisager la constitution d'une centrale d'information multimodale, une piste d'amélioration simple, rapide et peu coûteuse serait de créer un site portail de l'info déplacements, qui recense l'ensemble des sources d'information transport de l'île.			
Mots clés : Réunion, Saint-Denis, Information multimodale; information voyageurs, transport collectif, système d'information, Information routière	Diffusion : Certu + Certu/SYS/TTS	Web : oui	
Nombre de pages : 26 pages	Tirage : 30 exemplaires	Confidentialité : Accès libre	Bibliographie : non

SOMMAIRE

1. Contexte	7
1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?	7
1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale	8
1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux	8
1.4 Objectifs de l'étude	9
2. Les déplacements à la Réunion	11
2.1 Chiffres-clés	11
2.2 La décentralisation et le transfert des routes nationales à la Région	12
2.3 Les projets en cours et leur volet informations aux usagers	13
3. L'information déplacements à la Réunion	15
3.1 Information routière	15
3.2 Information sur les transports collectifs	17
3.3 Autres sources d'information	19
3.4 Information multimodale	19
4. Conclusion	21
5. Annexes	23
5.1 Références web	23
5.2 Documents utilisés pour l'étude	23
5.3 Personnes contactées	23
6. Glossaire	25

1. Contexte

1.1 Qu'est-ce que l'information multimodale ?

Rappelons ici les définitions communément acceptées de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports :

- intermodalité : enchaînement de plusieurs moyens de transport pour un déplacement entre une origine et une destination ;
- multimodalité : offre de plusieurs moyens de transports pour un déplacement entre une origine et une destination.

La fonction essentielle d'un système d'information multimodale est de fournir à l'utilisateur des transports toute l'information nécessaire à la réalisation de son voyage. Cette information vise à réduire l'incertitude des usagers sur les itinéraires, les modes de déplacement envisageables, la durée et le coût de ces déplacements selon le mode utilisé, les ruptures de charge éventuelles, et si possible, à orienter le comportement des usagers au bénéfice d'une utilisation optimale des infrastructures et d'une priorité aux transports collectifs. De manière plus large, l'information multimodale vise aussi à favoriser les modes doux (vélo, marche à pied, etc.).

L'information aux usagers sur l'offre de transport est un domaine incontournable de notre « société de l'information » :

- elle couvre un grand nombre de modes de transport : voiture particulière (VP), covoiturage, transports collectifs (TC) urbains (bus, tram, métro, taxi, à la demande, etc.), et interurbains (car, rail, avion, ferry, etc.), modes doux (vélo, marche, roller...);
- elle se décline à différentes échelles, du quartier au monde entier...
- elle concerne une grande diversité d'acteurs, côté utilisateurs (pendulaires, occasionnels, professionnels, personnes à mobilité réduite, touristes...) et fournisseurs (exploitants de réseaux, administrations d'état et collectivités locales, autorités organisatrices de transport, prestataires de services et industriels...)
- elle peut impliquer l'accès à un vaste ensemble de données: informations théoriques, réseaux, horaires et tarifs, prévisions et temps réel : perturbations et événements, travaux, congestion et accidents, grèves, état du trafic...
- elle se traduit sous forme de fonctions plus ou moins personnalisées : fourniture des tarifs et horaires, calcul d'itinéraires optimisés selon divers critères, conseils et guidage, calcul de prix de revient, diffusion des événements importants, etc.
- elle se décline sur toute une gamme de supports : papier, radio, TV, web, téléphone, WAP, bornes interactives, guichets, etc.
- elle interagit avec d'autres domaines : vente et paiement, tourisme, commerce, météo, sécurité...

1.2 Rôle stratégique de l'information multimodale

L'information aux usagers est un des outils dont disposent les pouvoirs publics et les gestionnaires de réseaux en vue d'améliorer les conditions de déplacements sur les territoires.

L'idée de l'information multimodale est de donner aux usagers des transports la vision la plus complète possible de l'offre de déplacements à leur disposition, afin qu'ils aient tous les éléments pour choisir rationnellement leurs modes de transport, itinéraires et horaires. Évidemment, cette information ne peut pas être complètement neutre et, tout en restant objective, peut servir une politique de transports, si elle est construite pour cela, en particulier en incitant les usagers au report modal vers les transports collectifs. Cela dit, l'information multimodale ne doit pas se limiter à une comparaison opposant VP et TC, qui sont bien souvent complémentaires et ne sont que les modes de transport les plus courants dans une gamme d'offre qui comprend aussi entre autres, le covoiturage, la marche à pied, le vélo, plus ou moins pertinents selon les usagers et suivant les déplacements. Par ailleurs, les critères de choix ne se limitent pas au seul coût ou temps de parcours (qui sont déjà des informations dont la connaissance et la diffusion peuvent faire encore beaucoup de progrès), et comprennent également l'accessibilité aux handicapés, la sécurité, la fiabilité, le confort, l'intérêt touristique ou l'impact sur l'environnement. Autre volet rarement considéré, l'information multimodale sur les transports comprend également la description de l'offre de transport de marchandises. Prise dans son sens le plus large, cette information sur l'offre multimodale de transports est également la donnée essentielle pour l'exploitation des réseaux, en temps réel, ou en temps différé pour les décisions de planification et d'amélioration de l'offre par les autorités organisatrices et les gestionnaires.

1.3 La PREDIM, l'annuaire PASSIM et les états des lieux régionaux

Au vu notamment des progrès réalisés dans plusieurs pays à l'étranger, le besoin de développer les services d'information multimodale en France a été souligné dès 2000 par le ministère de l'Équipement et l'Action Fédérative sur l'Intermodalité des Voyageurs, qui s'est traduite concrètement fin 2001 par le lancement d'une Plate-Forme Expérimentale pour le Développement de l'Information Multimodale (PREDIM¹). La PREDIM finance un certain nombre d'expérimentations, études et développements concourant à faciliter la mise en place de systèmes et services d'information multimodale, comme ceux que devront mettre en place les Autorités Organisatrices de déplacements des agglomérations françaises, au titre de la Loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbains »).

La loi de finances 2006 cite le Portail Annuaire passim² comme référence permettant de suivre le déploiement des services d'information multimodale en France.

Le présent document s'inscrit également dans cette logique : mis à jour tous les deux ans et mis en cohérence avec passim, il décrit l'état des lieux dans toutes les Régions françaises, en l'occurrence la Réunion.

¹ pour en savoir plus, consultez le site www.predim.org

² <http://passim.predim.org>

1.4 Objectifs de l'étude

Le Certu³, service technique central du ministère de l'Équipement, qui assiste la direction générale de la Mer et des Transports pour la mise en place de la PREDIM, a proposé que les différents centres d'Études Techniques de l'Équipement fassent un état des lieux sur l'information déplacements dans leur zone d'action. Celle du Cete Méditerranée couvre trois régions métropolitaines (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse) et une d'outre-mer : la Réunion. Le présent document concerne l'état des lieux de la Réunion.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- donner une image à l'instant « t » des services et systèmes existant dans l'île ;
- mieux connaître les acteurs et leurs attentes ;
- contribuer à favoriser les échanges d'informations sur les thèmes de la PREDIM.

L'objectif n'est PAS de réaliser un état des lieux exhaustif, qui deviendrait de toute façon obsolète assez rapidement, mais plutôt de diffuser un document qui puisse être mis à jour régulièrement (tous les deux ans), en liaison avec l'annuaire des sources d'information <http://passim.predim.org>. Les informations recueillies proviennent d'entretiens avec un petit nombre d'acteurs, mais aussi d'un travail bibliographique et de recherche sur l'internet.

³ pour en savoir plus sur le Certu, consulter le site www.certu.fr

2. Les déplacements à la Réunion

2.1 Chiffres-clés

L'île de la Réunion compte 775 000 habitants pour 2 511 km² soit une densité de 308 hab./km². Son chef-lieu est Saint-Denis et elle comprend 24 communes, 47 cantons et 4 arrondissements. Concernant ses infrastructures de transport, elle dispose de près de 400 km de routes nationales dont environ 100 km de 2x2 voies, de 750 km de routes départementales, de 1 600 km de voiries communales publiques, de 2 400 km d'autres voiries à statut particulier, d'un port maritime et de deux aéroports internationaux.

L'île de la Réunion est soumise à des risques naturels de nature variée spécifiques à une île volcanique en zone tropicale : cyclones ou pluies torrentielles, éruptions volcaniques, risques géologiques de type éboulements de terrain ou chutes de pierres. En outre, chaque année 12 000 nouveaux véhicules s'ajoutent au parc existant.

Les caractéristiques topographiques et climatiques, la croissance continue du trafic entraînent de nombreuses perturbations et congestions récurrentes sur l'île. Il n'est pas rare d'observer sur cette île de 50 km de diamètre des déplacements qui durent plus de deux heures !

Concernant son réseau routier :

La Réunion possède un réseau de cinq routes nationales assurant le tour de l'île et la traversée des plaines de Saint-Benoît à Saint-Pierre ainsi que la route menant à Cilaos. Le réseau de chemins départementaux est assez dense dans les zones les moins montagneuses. La topographie montagneuse et la houle cyclonique sont des contraintes importantes. La route nationale 2 (route des laves) est régulièrement coupée par des coulées de lave du Piton de la Fournaise tandis que la route nationale 1 (route de la corniche) est souvent l'objet de fortes houles ou de chutes de pierres.

Concernant son réseau aérien:

L'île de la Réunion dispose de deux aéroports internationaux (l'aéroport international de Roland Garros à Sainte-Marie dans le Nord de l'île et l'aéroport international de Pierrefonds à Saint-Pierre dans le sud). Celui de Roland Garros dessert la France Métropolitaine tandis que celui de Pierrefonds réalise, pour l'essentiel, son trafic dans la zone de l'Océan Indien.

Concernant son réseau maritime :

Le port principal de l'île est le port de la Pointe des Galets. Il est situé sur le territoire communal du Port au nord-ouest de l'île.

Concernant son réseau ferroviaire :

Au XIX^e siècle, un chemin de fer a été construit et utilisé pour le transport de personne ainsi que du sucre, mais il fut abandonné progressivement dans les années 1960 au profit de la route.

Aujourd'hui (en 2006), un projet de tram-train est à l'étude, qui pourrait voir le jour vers 2013.



Carte routière île de la Réunion

2.2 La décentralisation et le transfert des routes nationales à la Région

L'article 19 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales stipule que dans les départements et régions d'outre-mer, le représentant de l'État organise une concertation avec le Département et la Région en vue de déterminer la collectivité bénéficiaire du transfert de l'ensemble des routes nationales.

Le Conseil général de la Réunion a approuvé le transfert du bloc de compétences des voiries nationales à la Région. 250 agents de la direction Départementale de l'Équipement seront ainsi mis à disposition.

Les démarches de transfert sont en cours, les informations sur la nature des transferts et notamment le transfert du Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT) à la région seront connues d'ici début 2007.

A l'heure actuelle, les exploitants routiers sont la DDE, le conseil général et les services voiries et circulation des principales villes de l'île.

2.3 Les projets en cours et leur volet informations aux usagers

2.3.1 La route des Tamarins

Pour assurer une liaison continue de type autoroutier entre les différentes parties du territoire, la route des Tamarins à 2x2 voies reliant Saint-Paul à la commune de l'Étang-Salé sera mise en service en 2009.

L'information aux usagers se fera par PMV, avec un PMV par sens avant chaque échangeur. Ils indiqueront les conditions de circulation et, à terme, les informations sur les temps de parcours.

2.3.2 Le projet de Tram-train

Le projet de Tram-train du conseil régional devrait avoir une réelle information multimodale, intégrée avec les autres réseaux de TC, et avec l'information routière (signalisation des parking-relais par exemple). Ce projet est actuellement au stade des études préliminaires, avec une enquête publique prévue pour le premier trimestre 2007.

La mise en service est prévue sur le premier tronçon, de Saint-Paul à l'aéroport de Gillot, au début de 2013. Un système d'information à la clientèle est prévu (cf. § 3.2.1.1).

2.3.3 Autres projets

Suite à une étude de classement des digues de protection au regard de la sécurité publique, le Cete Méditerranée a proposé au centre opérationnel de la Préfecture de l'île de la Réunion de se doter d'un système lui permettant de visualiser en temps réel tous les événements liés à une crise sur son aire d'action.

Après une étude faisabilité en 2004, la mise en place d'un outil de gestion de crise sous forme d'un Système d'Information Géographique a été réalisée en 2005⁴.

⁴ contact au Cete Méditerranée : Jacques Fouque, jacques.fouque@equipement.gouv.fr

3. L'information déplacements à la Réunion

3.1 Information routière

La congestion routière sur l'île de la Réunion est importante. Chaque jour sur 1 175 600 déplacements comptabilisés, 1 035 000 s'effectuent en voiture particulière et il n'est pas rare d'observer sur cette île de 50 km de diamètre des déplacements qui durent plus de deux heures.

De nombreux projets d'infrastructures nouvelles sont en cours d'études ou de réalisation : le Tram Train (transport en commun en site propre de 70 km entre Saint-Benoît et Saint-Paul), une nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et La Possession, et la route des Tamarins (120 km entre Saint-Paul et Étang-Salé).

Fait marquant à la Réunion, un site web consacré exclusivement à l'information routière a été mis en service en 2004.

www.infotrafic.re

3.1.1 Services du ministère de l'Équipement

Le CRGT (Centre Réunionnais de Gestion du Trafic) basé à la DDE est activé toute l'année 24 heures sur 24, 7j/7.

Outre ses missions d'exploitation et d'intervention d'urgence, il fournit des informations routières temps réel aux usagers sur l'ensemble du réseau national. Les moyens de diffusion de l'information sont les suivants :

- le site web www.infotrafic.re, mis à jour au minimum une fois par jour, ou en cas d'événement. A noter que le site de la DDE, à la rubrique « transports collectifs », renvoie au site des Cars Jaunes (transports départementaux), et Citalis (TC de la Cinor)⁵. Le site « infotrafic » offre notamment des cartes de circulation en temps réel, des indications de temps de parcours sur la liaison entre Saint-Paul et Saint-Denis, les événements routiers en cours ou à venir, des calculs d'itinéraire, ainsi que des images de cinq caméras entre Saint-Paul et Saint-Denis ;
- un serveur vocal « inforoute » (02 62 97 27 27), également mis à jour quotidiennement, et en cas d'événements ;
- des interventions quotidiennes sur trois radios locales (NRJ à 7h49, 8h49 et 16h49, Radio Festival à 7h58, 8h28 et 16h28, ainsi que RFO à 12h07 et 19h07), complétée par la carte de la « météo des routes » en soirée sur RFO ;
- des SMS aux abonnés en cas de modification de « inforoute » ou de la « météo des routes », et à une liste de responsables (Services de l'État et collectivités territoriales) ;
- des fax quotidiens envoyés à une cinquantaine de partenaires (institutionnels, journaux, radio, etc.) indiquant le programme des travaux et intervention pour le lendemain, ou en cas d'événement exceptionnel ;
- vingt PMV, trente-deux panneaux à prisme (signalisation verticale), ainsi que quatre lignes de feux d'affectation de voies pour informer les automobilistes.

Ce centre financé par la Région a été mis en place initialement pour surveiller la route du littoral. Le CRGT est toujours en cours de développement pour couvrir l'ensemble du réseau national.

⁵ CINOR : Communauté d'agglomération du Nord de la Réunion, regroupant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, et Sainte-Suzanne.

Des informations ponctuelles proviennent également du conseil général (travaux, fermeture d'axes, accidents, opérations programmées), la plupart du temps sous forme de fax, ou par liaison téléphonique. Un projet de convention est en cours d'élaboration entre la DDE et le Conseil général de la Réunion pour des échanges automatisés de données, donnant notamment un accès restreint pour des interventions directes des opérateurs du conseil général sur le site de la DDE (ajout d'informations événementielles, ainsi que transmission automatique de données de trafic provenant des stations Sirédo du Département).

Notons aussi la réflexion en cours avec la SOTRADER⁶ pour une coopération sur l'information multimodale : Actuellement, la Sotrader retransmet à la DDE les informations sur les événements (accidents, bouchons) provenant des chauffeurs des cars départementaux. Le projet vise à faire communiquer directement (par fibre optique) le centre de gestion de la Sotrader avec le CRGT, de façon à pouvoir transmettre en temps réel les positions des cars⁷, et d'avoir ainsi des indications sur les conditions de circulation.

3.1.2 Conseil général

Le conseil général gère 750 km de routes départementales. Il fournit sur son site web (www.cg974.fr) un bulletin d'information sur les routes départementales. Ces informations sont classées par priorité et concernent les chantiers et perturbations. Il s'agit en général d'informations sur les événements en cours ou à venir (travaux, manifestations sportives), mais il peut aussi s'agir d'informations temps réel en cas d'incidents perturbant la circulation.

C'est le service des routes du conseil général qui centralise l'information et la diffuse (une personne pendant les heures de bureau et un cadre de permanence hors heures ouvrées et week-end).

L'information est par ailleurs relayée au niveau du CRGT qui centralise l'information et sert de relais aux média pour le compte du conseil général.

3.1.3 Conseil régional

Avec la décentralisation, le conseil régional exploitera les routes nationales transférées.

Les démarches de transfert sont en cours, mais à l'été 2006, nous n'avons pas encore d'informations précises sur la nature des transferts. Le CRGT pourrait être notamment transféré en partie en ce qui concerne la gestion du trafic, et un pseudo CRICR resté compétence de l'État (information, coordination et gestion de crise).

3.1.4 Villes

Saint-Denis

Saint-Denis est la plus grosse agglomération de la Réunion avec 130 000 habitants. La ville met à disposition sur son site web (<http://www.ville-saintdenis-reunion.fr>) les arrêtés de circulation.

3.1.5 Stationnement

Il y a peu d'information sur le stationnement en dehors des « pages jaunes » qui fournissent les numéros de téléphone des exploitants.

⁶ SOTRADER : SEM du Conseil Général assurant la gestion des services de transports collectifs.

⁷ La Sotrader équipe actuellement l'ensemble de la flotte de cars départementaux avec des GPS.

3.2 Information sur les transports collectifs

3.2.1 Les transports collectifs terrestres

3.2.1.1 Transports collectifs ferroviaires

De 1878 à 1882, un chemin de fer a été construit, reliant les villes de Saint-Benoît à Saint-Pierre en passant par Saint-Denis⁸. L'objectif principal était le transport du sucre des divers lieux de production dispersés sur l'île jusqu'au port industriel construit dans le même temps dans une plaine déserte devenue la ville du Port. Le chemin de fer a été aussi utilisé pour le transport de personnes, jusqu'à son abandon progressif dans les années 1960 au profit de la route.

Aujourd'hui, un projet de tram-train est à l'étude, qui pourrait voir le jour dans les huit à dix années à venir (http://www.tramtrain.fr/rubrique.php?id_rubrique=6). Le premier tronçon reliera Saint-Paul à Sainte-Marie en passant par Saint-Denis. Un Système d'Information à la Clientèle (SIC) est prévu qui permettra d'informer en temps réel les voyageurs en stations, aux pôles d'échanges et dans les rames.

3.2.1.2 Transports collectifs routiers interurbains

Ils s'organisent autour de onze lignes interurbaines du réseau armature « Car Jaune », complété sur les communes non érigées en « Périmètre de Transport Urbain » par trois réseaux locaux « Ti'Car Jaune » dans les communes de l'Entre-Deux, des Avirons et de Saint-Joseph.

Le réseau armature comprend soixante-dix cars regroupés au sein de onze entreprises de transport et transporte plus de quatre millions de passagers par an. Les réseaux locaux transportent quant à eux environ 400 000 voyageurs par an. Un SAE avec localisation par GPS est en cours d'installation sur la flotte.

Le transport scolaire, lorsqu'il est de la compétence du Département, est aussi organisé directement par celui-ci à l'aide d'une soixantaine de véhicules qui transportent chaque jour plus de 4 000 élèves. Enfin, le Département organise le transport des scolaires à mobilité réduite par le biais de taxiteurs.

L'information sur ces services est disponible au service clientèle de la SOTRADER (Société de Transport de La Réunion) et à son numéro de renseignement le 02 62 94 89 49. Le site du département (<http://www.cg974.fr>) propose aussi les horaires et tarifications de ces services ainsi que des informations sur les heures d'ouverture des gares et des points de ventes. Ce site est encore en construction pour certaines rubriques.

3.2.1.3 Transports collectifs urbains

La quasi totalité des communes (23 sur 24) sont regroupées en communautés de communes. L'île compte ainsi cinq communautés. Quatre d'entre elles ont repris sur leur territoire les missions d'organisation et de gestion des transports collectifs urbains et scolaires.

CINOR

La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) regroupe les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne soit 176 362 habitants. Elle est autorité organisatrice des transports collectifs urbains et scolaires sur son territoire. Sur le plan commercial, c'est la marque Citalis qui exploite les 41 lignes du réseau. Un numéro vert gratuit (0 800 655 655 41) est à la disposition du public pour l'ensemble

⁸ On trouvera toute l'histoire de ce chemin de fer à l'adresse :
http://www.mi-aime-a-ou.com/le_train_de_l_ile_de_la_reunion.htm

des informations relatives aux horaires et à la tarification. D'autre part, cette information est aussi accessible sur le site web de l'intercommunalité à l'adresse <http://www.cinor.fr>.

TCO

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) comprend le Port, la Possession, Saint-Leu, Saint-Paul et Trois bassins. Il regroupe 179 940 habitants. La communauté a la charge de l'organisation des transports collectifs et scolaires. Son site (<http://www.tco.re>), possède une rubrique transport qui décrit ses compétences dans ce domaine. Les informations tarifaires et les horaires se trouvent sur le site de la Société d'Economie Mixte des Transports de l'Ouest (<http://www.semto.fr>). Celle-ci exploite le réseau sous le nom commercial Eolis. Enfin, un numéro vert, le 0 800 20 22 22 est aussi à la disposition du public.

CIREST

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est composée des communes de Bras-Panon, La Plaine-des-Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte Rose, Salazie. Elle compte 101 804 habitants. En 2002, la communauté a été trans-formée en communauté d'agglomération. Elle a la charge de l'organisation des transports collectifs urbains et scolaires. Pour l'exploitation du réseau, une régie vient juste d'être créée. L'information est accessible auprès de celle-ci au 0262 92 53 40. D'autre part, la gare routière de Saint-André vient d'être réaménagée et un point d'information mis en place. A terme, cette information devrait être accessible sur le site de la CIREST (<http://www.cirest.fr/>) aujourd'hui en construction.

CIVIS

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) comprend les communes de Cilaos, L'Étang-Salé, Petite-Île, Saint-Louis et Saint-Pierre. Elle compte 140 527 habitants et est chargée de l'organisation des transports collectifs sur sa zone d'action. Le réseau Bus fleuri (et sa navette Karlavil' du centre de Saint-Pierre) est exploité en DSP par la Société d'Économie Mixte des Transports, Tourisme, Équipements et Loisirs⁹. Un site Internet (<http://perso.orange.fr/bus-fleuri/sommaire.htm>), très complet, fournit les horaires, la tarification et la liste des points de vente (adresses et numéros de téléphones). Enfin, deux numéros verts sont à la disposition du public : 0262 752 754 (Saint-Louis et Saint-Pierre) et 0262 752 222 (Le Port et La possession).

CCSUD

La Communauté de Communes du SUD (CCSUD) regroupe les communes de L'Entre-Deux, Les Avirons, L'Étang-Salé, Saint-Joseph et Le Tampon et compte 114 500 habitants. L'organisation des transports urbains est restée de la compétence des Mairies. Au Tampon, la commune la plus importante (60 000 hab), l'exploitation du réseau est réalisée par une régie autonome. Le nom commercial du réseau est « ti'bus du tampon ». Un numéro d'information (0262 57 03 04) est à la disposition du public. Un point d'information est ouvert aussi de 7h30 à 17h30 en gare routière. Sur les autres communes, le service est assuré par les « Ti'Car Jaune », nom commercial du service organisé par le Département (cf. § 3.2.1.1).

3.2.1.4 Autres modes de transports terrestres : taxis et taxis collectifs

A la Réunion les taxis n'ont pas de compteurs. Le prix est indiqué au départ de la course. Les taxis et taxis collectifs n'ont pas de centre d'information. Toutefois, quelques sites fournissent les numéros d'appels (cf. § 3.4).

⁹ La SEMITTEL exploite aussi le réseau de la commune de Sainte-Suzanne appartenant à la CINOR. Elle gère aussi une partie des parkings payants de Saint-Louis et Saint-Pierre.

3.2.2 Les transports collectifs maritimes

Port Réunion (<http://www.reunion.port.fr>) est le troisième port français en terme de tonnage, son trafic global dépassant les 3,7 millions de tonnes en 2005. La chambre de commerce et d'industrie (<http://www.reunion.cci.fr>) en est le concessionnaire. Le trafic passagers a quant à lui complètement disparu avec la mise en service des premiers avions longue distance entre Paris et la Réunion.

Toutefois, le transport de passagers a tendance à se développer avec la zone Océan Indien, que ce soit dans le domaine des croisières ou dans celui du transport Inter-îles (liaisons régulières avec l'Île Maurice et Madagascar ainsi qu'avec Rodrigues). Port Réunion s'est adapté avec la mise en place en mars 1998 d'une gare maritime au port Est. Il n'existe pas à notre connaissance de système d'information pour cette gare en dehors d'un service d'accueil.

3.2.3 Les transports collectifs aériens

Comme indiqué au chapitre 2, l'île dispose de deux aéroports internationaux.

L'aéroport international de Roland Garros à Sainte-Marie, dans le Nord de l'île, dessert principalement la France Métropolitaine. Il est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion. Son site (<http://www.reunion.aeroport.fr/>) fournit les horaires des différentes compagnies ainsi que différents plans (accès à l'aérogare et plan des bâtiments). Concernant la desserte de l'aéroport par les autres modes de transport, il fournit le numéro d'appel des taxis ainsi que les horaires A/R de la navette vers Saint-Denis centre.

L'aéroport international de Pierrefonds à Saint-Pierre dans le sud est géré par le syndicat mixte de Pierrefonds. Il réalise l'essentiel de son trafic avec la zone de l'Océan Indien, même si des vols existent vers la métropole via Roland Garros. Son site Internet (<http://www.grandsudreunion.org/FR2004/aeroport.php>) fournit essentiellement les horaires des vols ainsi que le plan d'accès.

3.3 Autres sources d'information

Les médias sont nombreux sur l'île de la Réunion. Télévision, radio, journaux se partagent l'information.

Notons qu'au niveau de RFO, il a été désigné un « Monsieur Circulation ». L'information trafic est confectionnée grâce notamment à des reporters en direct sur le terrain de 6h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00. En dehors de ces plages horaires, l'information est diffusée en partenariat avec la DDE.

3.4 Information multimodale

L'information multimodale est encore peu répandue à la Réunion, tout comme les déplacements multimodaux. En effet, du fait de la relative faiblesse de l'offre en TC, et des caractéristiques de l'urbanisation réunionnaise, la majeure partie des déplacements sont effectués en véhicule personnel, et dans une faible part en TC (5 % en moyenne). Les déplacements multimodaux sont donc exceptionnels.

De ce fait, l'information multimodale est peu développée. A notre connaissance, seul le site de la DDE de la Réunion (www.reunion.equipement.gouv.fr), dans sa rubrique « déplacements et transports/sur la route » permet d'avoir un accès à des informations concernant tant l'état de circulation routière que de certains réseaux de TC (réseau de la Cinor et du conseil général).

Un autre site doit être cité. Il s'agit du guide de l'Île de la Réunion à l'adresse : <http://www.run974.com>. Fruit d'une association de loi 1901, ce site a pour but de faire découvrir l'Île de la Réunion. En dehors de l'information relative aux compagnies de transport aérien desservant l'île, la rubrique transport fournit les numéros de téléphone des taxis, taxis collectifs et loueurs de voiture et décrit l'offre des transports collectifs interurbains. Enfin les numéros téléphoniques des gares routières sont aussi fournis.

4. Conclusion

Pour les raisons rappelées au paragraphe précédent, l'information routière est particulièrement développée à la Réunion. *A contrario*, l'information relative aux autres modes de transport est assez limitée. Quand elle existe, c'est une information plutôt traditionnelle à base de documents papier et de centres d'information téléphoniques. Les sites d'information sont encore souvent en construction et dans certains cas les mises à jour ne sont pas effectuées régulièrement. Avant d'envisager la constitution d'une centrale d'information multimodale, une piste d'amélioration simple, rapide et peu coûteuse serait de créer un site portail ou annuaire de l'info déplacements, qui recense l'ensemble des sources d'information transport de l'île, par exemple sur le modèle du prototype de portail d'info déplacements réalisé à Montpellier (www.pid-mataari.ema.fr) ou en intégrant les références d'informations sur l'annuaire national Passim (<http://passim.predim.org>).

5. Annexes

5.1 Références web

Annuaire des sources d'information TC	http://passim.predim.org
INSEE	http://www.insee.fr/paca
Wikipedia	http://fr.wikipedia.org/wiki/Transport_%C3%A0_la_R%C3%A9union

5.2 Documents utilisés pour l'étude

DDE Réunion, *projet de service*, juin 2005, 25 pages

Conseil régional, *Schéma Régional de Déplacements, synthèse*, 2003, 25 pages

ENTE : rapport de stage, *Information sur les déplacements multimodaux dans le département de la Réunion*, mai 2006, 23 pages.

DDE 974 prOspet, *Information Multimodale à la Réunion, mémo pour le Cete*, Août 2006, 4 pages.

Conseil général de Ponts et Chaussées, *Les projets de développement du système de transports terrestres de l'île de la Réunion*, Mars 2002, 76 pages.

5.3 Personnes contactées

Il ne s'agit ici aucunement d'un annuaire, mais de la liste des organismes dont nous avons interrogé un interlocuteur dans le cadre de cette étude.

Organisme	Lieu, rôle	Personnes contactées
Régie Autonome du Tampon	Le Tampon	M.Pothin 0262 57 99 75
CIREST	Saint-Benoît	M. Viraye 0262 92 53 31
CIVIS	Saint-Pierre	M. Bonnis 0262 49 96 00
Bus Fleuris	Saint-Pierre	Melle Roger 0262 55 40 58
Région Réunion	Services des routes	Jean Pierre Nativel, chef de bureau
DDE Réunion	Service Gestion de la Route	Ivan Martin, chef du service
DDE Réunion	Cellule déplacements et transports collectifs	Jean François Fritsche
DDE Réunion	CDES, responsable du CRGT	Alain Bailly
RF0	Directeur d'antenne	Gilles Bojan
Conseil général	Direction des déplacements et de la voirie	Laurent Martin

6. Glossaire

Sigle	Définition
AOs	Autorités organisatrices
AOTU	Autorités organisatrices de transports urbains
Certu	Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
Cete	Centre d'Études Techniques de l'Équipement
CG	Conseil Général
CRGT	Centre Réunionnais de Gestion du Trafic
CRICR	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
DDE	Direction départementale de l'Équipement
PMV	Panneau à Messages Variables
PREDIM	Plateforme de recherche et d'expérimentation pour le développement de l'information multimodale
PREDIT	Programme national de recherche et d'innovation dans les transports
PTU	Périmètre de Transports Urbains
RD	Route Départementale
RFO	Réseau France Outre-mer
RN	Route Nationale
SAEI	Système d'aide à l'exploitation et à l'information
SDIR	Schéma Directeur de l'Information Routière
SIG	Système d'Information Géographique
SMS	Short Message Service
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRU	Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
TC	Transports Collectifs
TER	Train Express Régional
VP	Véhicule Particulier
VRU	Voie Rapide Urbaine
WAP	Wireless Application Protocol

© ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Reprographie: Cete de Lyon ((+33) (0) 4 72 14 30 30 (décembre 2006)

Dépôt légal: 4^e trimestre 2006

ISSN: 1263-2570

ISRN: Certu/RE -- 06-17 -- FR

Certu

9, rue Juliette-Récamier

69456 Lyon cedex 06

((+33) (0) 4 72 74 59 59

Internet <http://www.certu.fr>